

**PAR COURRIER**

Liège, le 26 septembre 2023

Cher Confrère,  
Chère Consœur,

**ÉLECTIONS 2023**

En exécution de l'article 11, alinéa 2 de loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des Architectes, et de l'arrêté royal du 19 janvier 2023 portant exécution de la loi du 26 juin 1963 créant un Ordre des Architectes, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la liste des candidats (par ordre alphabétique) pour le renouvellement partiel du Conseil de l'Ordre des Architectes de la province de Liège ainsi que vous signaler l'ouverture des opérations de vote électronique le **28 septembre 2023 à 12h** sur le site internet <https://oa-evoting.be/>.

Liste des candidats :

- ATÉRIANUS Martin
- DELRÉE-MAMBOURG Caroline
- FAUCHET Jocelyne-Marie
- GOFFAUX Didier
- HUYNEN Rachel
- KRIER Sébastien
- LACOMBLE Daniel
- LAMISSE Norman
- LECLERCQ Patrick
- LOUON Benoit
- MEILLEUR Philippe
- SIMON Karl
- STRUMAN Romain

Vous trouverez en outre en annexe un document intitulé "Présentation des candidats", reprenant en regard du nom de chaque candidat : un texte de présentation des candidats détaillant les motivations qui les ont amenés à présenter leur candidature pour les élections et quelques éclaircissements à propos de leur programme. Ces documents servent uniquement à vous donner une meilleure connaissance des candidats.

Je vous rappelle que les élections auront lieu par voie électronique du **28 septembre 2023 à 12h** au **12 octobre 2023 à 12h**. Chaque électeur est authentifié par le système électronique de vote au moyen de sa carte d'identité électronique ou via itsme ou CSam ou tout autre système équivalent afin de vérifier son identité et de s'assurer qu'il n'a pas encore voté. L'électeur exprime son vote sur le bulletin de vote électronique suivant le mode d'emploi et les instructions de vote affichées sur l'écran et déjà communiquées.

J'attire votre attention sur l'article 10 de la loi du 26 juin 1963 qui stipule que le vote est obligatoire et que des sanctions disciplinaires sont prévues en cas de non-participation au scrutin, sans motif légitime.

Meilleures salutations

Le Président,



Jean-Yves JEHOULET